

Appels à projets de la DAECT Fiche explicative

« Intégrer l'égalité femmes-hommes dans un projet de coopération décentralisée »

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité du gouvernement français. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) porte à l'international cet engagement par sa [diplomatie féministe](#). Dans son plaidoyer dans les enceintes internationales pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la France s'attache à ce que cet objectif soit intégré dans tous les enjeux de politique étrangère : réduction des inégalités et développement durable, paix et sécurité, défense et promotion des droits fondamentaux, enjeux climatiques et économiques.

La réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies et notamment de **l'Objectif de développement durable (ODD) 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le respect des droits fondamentaux des femmes** tels qu'affirmés dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW-1979), sont des priorités françaises.

Ainsi, la trajectoire fixée par la loi développement du 4 août 2021 prévoit-elle que **d'ici 2025, 75% de l'APD française devra favoriser l'égalité de genre (projets de marqueurs genre 1 ou 2 de l'OCDE) dont 20% dédiée (marqueur genre 2) (voir *infra*)**. La DAECT souhaite contribuer à la réalisation de cet objectif.

Les porteurs de projets sont dès lors invités à préciser le niveau d'intégration du genre dans leur projet, selon la méthodologie des [« marqueurs genre » de l'OCDE](#) qui sont les suivants :

- **Marqueur genre 0** : aucun objectif du projet ne vise l'égalité femmes-hommes ;
- **Marqueur genre 1** : l'égalité femmes-hommes est un des objectifs significatifs et délibéré du projet ;
- **Marqueur genre 2** : la finalité première du projet est l'égalité femmes-hommes.

Un champ dédié dans le formulaire de candidature aux appels à projets permettra aux porteurs de projet d'indiquer le niveau de marqueur genre du projet. Lors de l'examen des projets, des compléments d'information pourraient être demandés par la DAECT.

Votre attention est appelée sur le point suivant : prendre en compte le genre ne consiste pas à avoir autant de femmes que d'hommes bénéficiaires d'un projet. Les femmes et les hommes peuvent vivre, percevoir et bénéficier d'un projet de manière différente. Il faudrait donc que le projet prévoit un véritable travail spécifique sur l'égalité femmes-hommes. Tous les types de projets peuvent prendre en compte les enjeux de genre.

La DAECT recommande aux porteurs de projet de consulter [le MOOC gratuit « Genre et Développement »](#) réalisé par l'AFD, Expertise France et le MEAE, en particulier le module 4 «Intégrer le genre dans les projets de développement». Ce module comporte toutes les informations nécessaires pour qu'un porteur de projet puisse intégrer l'égalité femmes-hommes dans son projet.

Les porteurs de projet peuvent aussi consulter le guide méthodologique [« Promouvoir l'égalité femmes-hommes : vers une approche de genre dans les projets de coopération décentralisée »](#) réalisé par l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe). Il détaille les **deux façons de penser des actions qui favorisent l'égalité femmes-hommes** :

1. la mise en place d'activités spécifiques pour lutter contre les discriminations et/ou les violences de genre, assortis d'indicateurs dédiés ;
2. la prise en compte du genre de façon transversale afin que les activités du projet bénéficient de manière égale aux femmes et aux hommes tout en corrigeant des inégalités existantes.

Cela suppose de **connaître la situation initiale différenciée** qui s'impose aux femmes et aux hommes (à l'aide d'indicateurs dits sexospécifiques ou sensibles au genre), puis de se poser la question du genre au cours des étapes du projet.

Pour vous aider, la DAECT a rassemblé des ressources utiles sur l'égalité femmes – hommes dans la coopération décentralisée :

1. Sur France Diplomatie : [Pages dédiées à l'égalité femmes – hommes dans la coopération décentralisée](#) qui contiennent des ressources documentaires ainsi que des exemples de projets ;
2. [Cartographie de l'égalité femmes – hommes dans la coopération décentralisée](#) : exemples de projets de coopération décentralisée soutenus par la DAECT ;
3. Sur notre compte youtube CNCD_Fr : [Séminaire en ligne du 18 novembre 2020 dédié à l'égalité femmes – hommes dans la coopération décentralisée](#) pour vous aider à prendre en compte les enjeux de genre dans vos projets ;
4. Le guide [« Promouvoir l'égalité femmes-hommes : vers une approche de genre dans les projets de coopération décentralisée »](#) conçu par l'AFCCRE et Platforma ;
5. Le [MOOC Genre et développement](#) développé conjointement par le MEAE, Expertise France et l'AFD ;
6. OCDE : La [fiche technique sur l'utilisation des marqueurs genre](#) ;
7. OCDE : Le [rapport mondial SIGI 2023 sur l'égalité des genres en temps de crise](#) ;
8. [La plateforme genre et développement du MEAE](#).

Pour toutes questions, vous pouvez également contacter la chargée de mission référente égalité femmes-hommes de la DAECT :

Morgane MILLON

morgane.millon@diplomatie.gouv.fr

01 43 17 62 71